

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 5

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'importance de la réglementation. Il examine ensuite successivement le champ d'application des législations existantes, la durée normale de travail qu'elles ont instituée, les dérogations qu'elles autorisent et, enfin, les mesures d'application de la réglementation. Les indications ci-après permettent de se faire une idée de l'étendue des réglementations actuellement en vigueur. Le rapport indique, en effet, que la durée normale du travail dans la grande majorité des législations applicables aux établissements commerciaux, est fixée à 8 heures par jour ou à 48 heures par semaine. Sur 31 législations, 25 prescrivent cette limitation et, parfois même, une limitation plus stricte, comme en Finlande où la semaine normale de travail pour les employés de commerce est de 47 heures, en Pologne où elle ne doit pas excéder 46 heures. C'est, en général, dans les bureaux que se rencontre le plus fréquemment la limitation de la durée du travail à 8 heures par jour ou 48 heures par semaine. Les législations applicables seulement aux magasins ont instauré, en général, des durées plus longues. Certaines, néanmoins, ont également adopté la limite de 48 heures. Sur 24 lois spéciales aux magasins, 6 prévoient que la durée du travail ne doit pas excéder 48 heures, 8 qu'elle ne doit pas dépasser 52 heures, 2 qu'elle ne doit pas dépasser 54 heures; enfin, 8 fixent une limite de 60 heures au plus.

Les discussions qui se sont produites récemment au conseil d'administration du Bureau international du travail au sujet de la revision de la convention de Washington donnent encore plus d'intérêt aux débats qui se produiront devant la prochaine Conférence au sujet de la durée du travail des employés.

Economie politique.

La conjoncture pendant le premier trimestre 1929.

L'année 1929 a déjà apporté pendant le premier trimestre différents changements qui menacent la stabilité actuelle de la situation économique. Certains phénomènes tels que le renchérissement de l'argent sur le marché international, la baisse du cours des actions, la diminution de l'exportation annoncent un fléchissement de la conjoncture, tandis que d'autre part le fort allègement du marché du travail intervenu en mars semble de nouveau rassurant. En tous cas, on constate que notre dernier pronostic, que l'exercice 1929 ne serait pas meilleur que le précédent, ne peut pas être corrigé dans un sens favorable. Cependant il n'est pas question d'un véritable recul de la marche des affaires, mais l'incertitude qui existait déjà à la fin de l'année dernière s'est encore accentuée.

Le *marché de l'argent* a été fortement chargé pendant les dernières semaines. La hausse du taux de l'intérêt en Angleterre, en Hollande et en Italie ainsi que la tension générale sur tous les marchés internationaux de l'argent ont placé la Banque nationale suisse devant des tâches difficiles. Certaines sphères du monde de la finance auraient sans doute vu de bon œil une augmentation du taux de l'escompte. Pour quelle cause? La réponse nous est

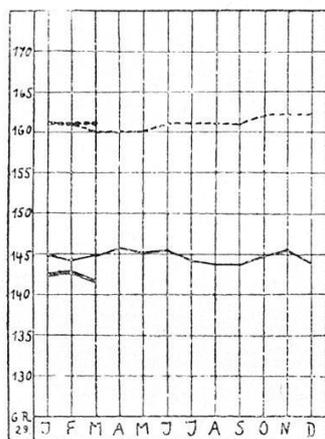
Le commerce extérieur n'a pas précisément pris une bonne tournure pendant les trois premiers mois de l'année. L'importation est 60 millions et l'exportation 21 millions de francs inférieure au chiffre de la même époque de l'année précédente. Il est possible que le froid ait exercé une certaine influence ici. Un recul considérable est intervenu dans l'exportation à destination de l'Allemagne (— 12 millions) ainsi qu'à destination de l'Angleterre (— 8 millions); par contre, la France a acheté chez nous pour 10 millions de francs de plus.

Les principaux postes d'exportation sont:

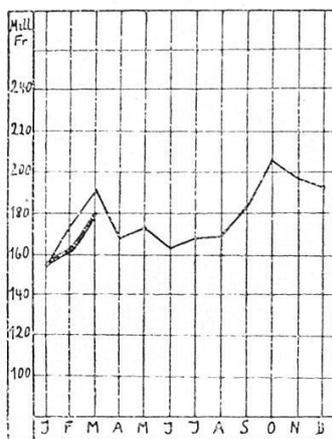
	1928	1929		1928	1929
	en millions de francs			en millions de francs	
Fils de coton	14,7	11,8	Chaussure	12,4	10,4
Tissus de coton	33,4	28,3	Aluminium et art. en alum.	13,9	10,3
Broderies	32,6	22,9	Machines	51,4	54,8
Schapes	10,6	11,0	Montres	51,2	51,6
Soie artificielle	11,1	10,7	Instruments et appareils .	13,0	16,0
Etoffes de soie	51,0	43,8	Articles de pharmacie et		
Rubans de soie	5,4	4,4	de drogerie	12,3	12,3
Articles en laine	15,7	13,9	Couleurs d'aniline	18,9	19,0
Articles de mercerie et de			Chocolat	7,6	6,6
bonneterie	8,7	8,6	Lait condensé	9,9	8,8
Articles en paille	11,8	13,5	Fromage	16,8	23,0

L'industrie textile présente un recul sur toute la ligne. L'industrie de la chaussure et de l'aluminium ont également moins exporté. Une augmentation n'est enregistrée que pour l'exportation des machines, des appareils ainsi que du fromage.

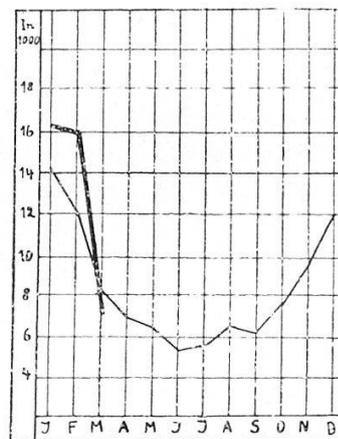
Index des prix



Exportation



Nombre des personnes cherchant un emploi



..... Prix de détail
 ——— Prix de gros

—— 1928

..... 1929

Le marché du travail a été très fortement chargé en janvier et en février par suite du froid intense qui régnait. Le nombre des personnes en quête d'un emploi dépassa celui de l'année précédente d'environ 2000, resp. 4000. Lorsque le froid baissa, une amélioration est rapidement intervenue. D'après les rapports des offices de travail, le chômage est moindre en mars que pendant le même mois des huit dernières années. Le nombre des places vacantes est considérablement plus élevé que durant les dernières années à la même époque. La plupart des professions annoncent une pénurie de main-d'œuvre.

	Demandes d'emploi			Offres d'emploi		
	1927	1928	1929	1927	1928	1929
Janvier	19,370	14,212	16,284	1,655	2,422	2,485
Février	19,201	12,017	15,979	2,253	3,564	3,381
Mars	13,568	8,265	7,098	3,810	4,535	7,516

La situation favorable du marché du travail ne doit cependant pas induire en erreur sur les obstacles survenus ces derniers temps dans la voie de la haute conjoncture. Même si le renchérissement de l'argent ne frappe pas directement la Suisse, celle-ci subira quand même indirectement un préjudice du fait que la production sera ralentie dans ses principaux débouchés et la capacité d'achat affaiblie. Le recul de l'importation de matières premières pour l'industrie textile (particulièrement en soie brute) pendant les trois premiers mois n'est pas un indice d'amélioration pour ces branches d'industrie. Par contre, l'industrie des métaux et des machines continuera à être favorisée par la bonne conjoncture internationale. Le rapport de la fédération patronale signale cependant ici également un ralentissement; peut-être n'est-ce que pour mettre un frein aux revendications des ouvriers.

Les sociétés anonymes suisses.

La conjoncture favorable de l'année dernière a aussi eu des répercussions sur l'effectif des sociétés par actions. Pas moins de 1230 sociétés anonymes ont été fondées en 1928, avec un capital-actions de 367 millions de francs. Si l'on déduit de ce chiffre les 308 sociétés qui se sont dissoutes, il n'en reste pas moins une augmentation de 922, chiffre qui n'a encore jamais été enregistré jusqu'à maintenant dans l'espace d'une année. En ce qui concerne le montant des capitaux, l'année 1928 battit également un record. Inclusivement les augmentations de capitaux, le capital-actions nominal s'est accru de 813 millions de francs, et si l'on considère les diminutions de capitaux et les liquidations, nous obtenons une augmentation de 670 millions de francs du capital-actions.

Le tableau ci-dessous nous montre l'augmentation nette des sociétés par actions en 1928, les augmentations et les diminutions de capitaux et l'effectif des sociétés anonymes en Suisse au 1^{er} janvier 1929:

	Augmentation nette		Effectif au 1er jan. 1929	
	Sociétés	en 1000 fr.	Sociétés	en 1000 fr.
I. Production du sol	+ 12	+ 15,150	269	500,226
II. Industrie, dont	+ 188	+ 34,568	2,887	1,720,994
Denrées alimentaires	+ 17	— 160	387	331,380
Textile	— 5	— 11,277	283	310,183
Industrie chimique	+ 27	+ 6,902	342	230,160
Machines et métaux	+ 78	+ 15,367	982	540,418
III. Commerce, dont	+ 671	+ 614,911	7,621	4,384,522
Commerce proprement dit	+ 168	+ 49,248	1,758	521,828
Banques proprement dites	+ 16	+ 102,335	288	1,243,568
Trusts	+ 130	+ 410,007	770	1,961,113
IV. Transport	+ 21	+ 2,604	472	392,808
V. Autres buts	+ 30	+ 2,987	310	34,312
Total	+ 922	+ 670,220	11,559	7,032,862

La plus grande partie de l'augmentation concerne le commerce, et les trusts jouent ici un rôle prépondérant, du moins d'après le chiffre des capitaux. Le nombre des trusts nouvellement fondés s'élève à 141, avec un capital de 264 millions de francs. Dans les augmentations du capital des sociétés existantes, les trusts figurent aussi au premier plan avec une augmentation de 159

millions (du total de 446 millions pour l'ensemble des sociétés anonymes); l'augmentation nette comporte 130 trusts, avec un capital de 410 millions. Les trusts ont ainsi d'un seul coup considérablement dépassé le montant des capitaux de toutes les sociétés industrielles suisses.

Cette rapide évolution des trusts¹ est caractéristique pour la période de développement actuelle de l'économie capitaliste. Le capitaliste participe toujours moins à une seule entreprise; il n'existe presque plus aucune relation personnelle entre les bailleurs de fonds et l'entreprise. Le capital est investi dans des sociétés de participation ou sociétés holdings, qui sont intéressées à un grand nombre d'entreprises. Cela a lieu, d'une part, dans le but de *répartir les risques* sur différentes branches de production ou sur différents pays. L'on tend par là, d'autre part, le plus souvent à une *extension de l'influence économique*. Ainsi l'interdépendance des entreprises capitalistes et partant la concentration du capital et sa puissance économique font de prodigieux progrès. Depuis quelques années l'enchevêtrement international des entreprises est particulièrement fort. Et la Suisse comme pays où les conditions de change sont saines devient toujours plus le siège des sociétés internationales de participation.

Le tableau suivant donne une image du développement des sociétés anonymes en Suisse pendant les dernières décades:

Année	Nombre de S. A.	Capital nominal en millions de fr.	Année	Nombre de S. A.	Capital nominal en millions de fr.
1902	2,056	1,882	1924	8,227	5,693
1910	3,547	2,723	1925	8,670	5,611
1915	5,418	3,778	1926	9,283	5,759
1920	7,070	4,729	1927	9,914	6,014
1921	7,266	5,243	1928	10,637	6,363
1922	7,498	5,667	1929	11,559	7,033
1923	7,710	5,660			

Il est intéressant de constater que le nombre des sociétés anonymes a plus rapidement augmenté que le capital-actions. C'est pourquoi, calculé d'après chaque société séparément, le capital-actions a baissé. Il comportait au 1^{er} janvier

	Fr.		Fr.
1902	915,400	1925	647,100
1910	767,700	1928	598,200
1915	697,200	1929	608,400
1920	668,900		

Ce phénomène s'explique du fait que la société anonyme devient toujours plus la forme générale d'entreprise pour toutes les entreprises, même pour les petites. Le petit patron recourt de plus en plus à la société anonyme pour l'exploitation de son entreprise, d'une part pour limiter sa responsabilité et, d'autre part, pour obtenir des capitaux. L'accroissement du chiffre moyen des capitaux pendant l'année passée provient des trusts et de l'augmentation du capital de quelques grandes banques.

¹ Il serait plus juste de parler de *sociétés de participation*, attendu que le terme « trust » est généralement employé dans un autre sens, notamment pour le groupement d'entreprises exerçant une espèce de monopole par la participation de capitaux. Cependant il n'est pas toujours nécessaire que cela soit le cas. Enfin, nous nous en tenons ici aux désignations de la statistique de l'Office fédéral de statistique.